

**Séance du 05 juin 2003**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : AFFAIRES CULTURELLES - Etape du Tour Vélo Magazine - Installation d'un "Village Gourmand".

Mme Bordenave présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A l'occasion de l'Etape du Tour Vélo Magazine le mercredi 16 juillet 2003, qui devrait accueillir sur le site des allées Paulmy plus de 15 000 personnes, il nous est apparu intéressant d'organiser, avec le concours de l'office du commerce et de l'office de tourisme, un « village gourmand ». Ce village exposerait des produits régionaux de type alimentaire et artisanal afin de promouvoir les productions locales.

Il serait installé au cœur du dispositif de l'arrivée de l'épreuve sous un chapiteau de 25m x 12 mètres et accueillerait des stands de 12m<sup>2</sup> chacun, à charge pour l'office du commerce et l'office de tourisme d'en assurer l'organisation et l'animation.

La ville de Bayonne se chargeant d'assurer la mise en place du chapiteau en ordre de marche pour recevoir les exposants, je vous propose de louer chaque stand de 12m<sup>2</sup> au tarif de 229 € HT. Les recettes seront encaissées auprès de chaque exposant par la régie de recettes du service des Droits de Place.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette opération et le montant de la location sollicitée pour chacun des exposants.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.